

□ COMMISSAIRE-ENQUETEUR : M. JACQUES POURAILLY, COMMANDANT DE BRIGADE DE GENDARMERIE A LA RETRAITE, DESIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUETEUR SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC, A LA MAIRIE DE DEOLS, AUX JOURS ET HORAIRES SUIVANTS :

- **Mardi 20 juin 2017, de 8h30 à 11h30**
- **Samedi 1^{er} juillet 2017, de 9h00 à 12h00,**
- **Mercredi 5 juillet 2017, de 14h30 à 17h30,**
- **Mardi 11 juillet 2017, de 14h30 à 17h30,**
- **Vendredi 21 juillet 2017, de 9h00 à 12h00.**

DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS POURRONT ETRE ADRESSEES AU COMMISSAIRE-ENQUETEUR, PAR COURRIER POSTAL, A LA MAIRIE DE DEOLS OU ETRE FORMULEES, SUR LE REGISTRE OUVERT A CET EFFET DANS LA MEME MAIRIE, OU ENCORE ETRE TRANSMISES AU PLUS TARD LE 21 JUILLET 2017 À 12H00, A L'ADRESSE ELECTRONIQUE SUIVANTE : ddcsp-ep-ATE-Deols@indre.gouv.fr

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS REÇUES PAR VOIE ELECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS L'INDRE, A L'ADRESSE : <http://indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-Autorisation-ICPE>

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTE DE LA DECISION FINALE, A LA MAIRIE DE DEOLS, A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE L'INDRE, SERVICE SANTE ET PROTECTION ANIMALES ET ENVIRONNEMENT ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DE L'INDRE.

A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, LE PREFET DE L'INDRE PRENDRA, SOIT UN ARRETE DE REFUS D'AUTORISATION, SOIT UN ARRETE D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.